Elaboration du PLUi de la CCCT

ANNEXE 3

Atlas cartographique des enjeux naturalistes



Communauté de Communes Centre Tarn

Communauté de Communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot – 81 120 Réalmont

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 5

CADRE REGLEMENTAIRE 6

LES CARTES D'HABITAT PAR COMMUNE 7

LES OAP D'ARIFAT 8

LES OAP DE FAUCH 11

L'OAP DE LABOUTARIE 14

LES OAP DE LAMILLARIE..... 16

L'OAP DU TRAVET – TERRE DE BANCALIE 19

LES OAP DE LOMBERS 21

LES OAP DE MONTREDON LABESSONNIE 27

LES OAP D'ORBAN 35

LES OAP DE POULAN POUZOLS 37

LES OAP DE REALMONT 40

L'OAP DE RONEL – TERRE DE BANCALIE 44

LES OAP DE ROUMEGOUX 46

LES OAP DE SIEURAC 49

LES OAP DE SAINT ANTONIN DE LACALM 51

LES OAP DE SAINT LIEUX LAFENASSE – TERRE DE BANCALIE 55

LES OAP DE TERRE-CLAPIER 57

AVANT-PROPOS

CADRE REGLEMENTAIRE

Les cartes présentes sur les pages suivantes reprennent les résultats des inventaires naturalistes de terrain menés sur une grande majorité des secteurs en projet (zone AU, OAP, etc.).

Les zones qui n'ont pas pu être inventoriées car ajoutées dans un second temps ont fait l'objet d'une analyse par photo-interprétation. Cela est précisé lorsque tel est le cas. En effet, les cartes présentent deux types de contours : le contour des zones inventoriées et le contour des zones finales retenues. Ainsi, si un secteur ne présente que ces derniers contours, c'est qu'il n'a pas fait l'objet d'inventaire de terrain.

D'une manière générale la caractérisation des habitats naturels permet d'avoir un bon niveau d'appréciation de la qualité des habitats et des enjeux faunes et flores attendus, malgré des inventaires réalisés en dehors de la période optimale d'observation. Lorsqu'un doute subsistait, les enjeux ont été volontairement surévalués.

LES CARTES D'HABITAT PAR COMMUNE

LES OAP D'ARIFAT

La commune d'Arifat a deux OAP :

- A vocation d'habitat,
- A vocation naturelle de loisirs.

Aucun enjeu notable n'a été identifié sur les parcelles concernées par les deux OAP.

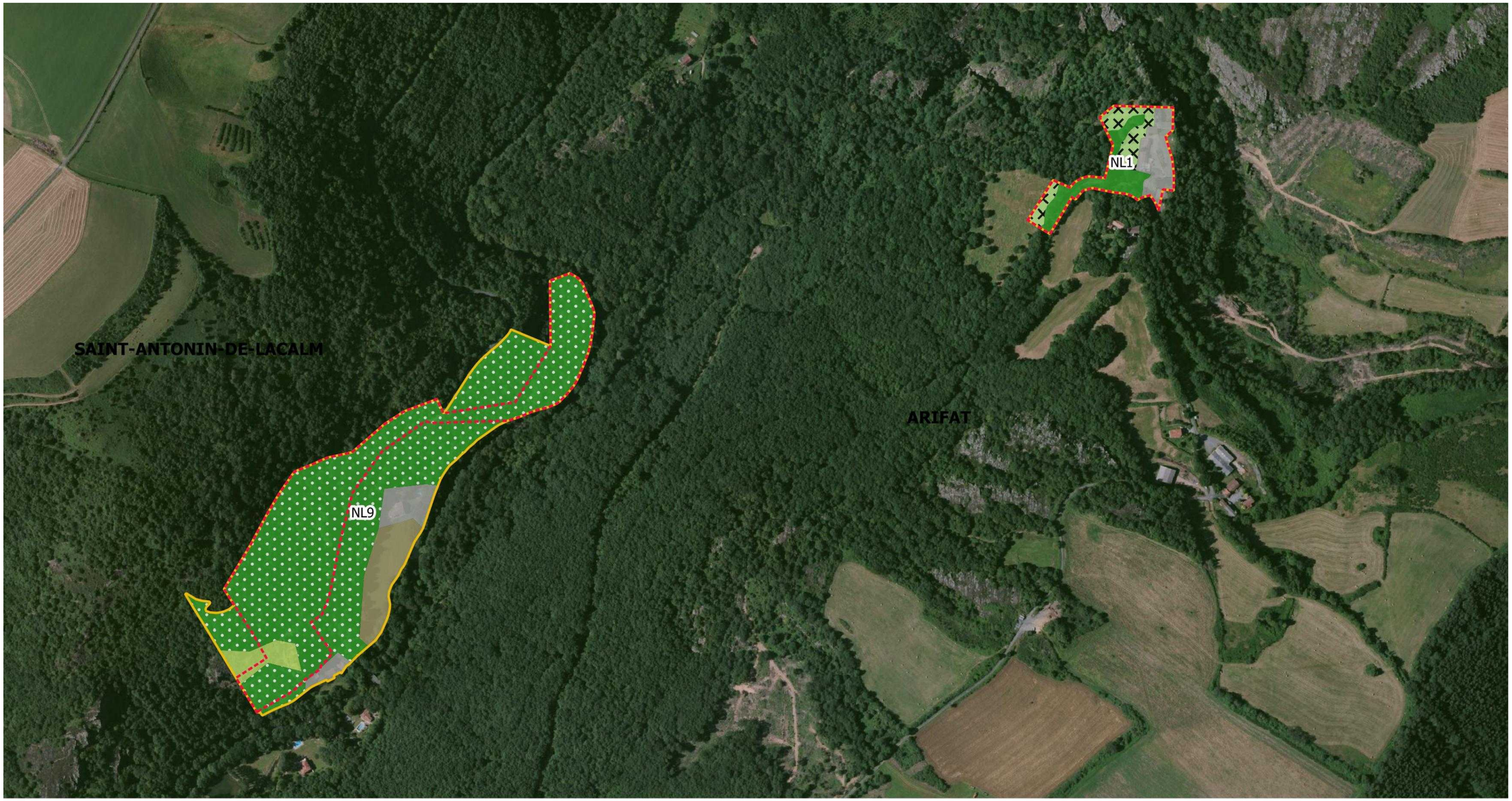
Les boisements pourraient accueillir des espèces d'oiseaux ou de chauves-souris en nidification sur l'OAP NL1, mais ils seront intégralement conservés. L'application d'une mesure de réduction, comme la réalisation des travaux en dehors de la période écologique favorable à la nidification des espèces, permettra de grandement limiter les impacts en période de travaux. A noter qu'il s'agît essentiellement de l'installation d'HLL, l'artificialisation du secteur sera donc limitée.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8

Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7

Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2

Landes atlantiques sèches à ericacées, pinèdes de pins maritimes & habitats rupestres - F4.2

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP DE FAUCH

La commune de Fauch compte 3 OAP. Elles concernent toutes des habitats plus ou moins artificialisés ou tout du moins anthropisés : cultures, prairie post-culturale et jardins domestiques. Aucun enjeu notable n'a été relevé et aucun enjeu notable n'est jugé potentiel au sein de ces secteurs.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1

0 100 m



Contour CCCT Contour des zones ou OAP finales

Typologie des habitats - Code EUNIS

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

L'OAP DE LABOUTARIE

La commune de Laboutarié compte 1 OAP. Il s'agît de cultures intensives. Aucun enjeu notable n'a été relevé et aucun enjeu notable n'est jugé potentiel au sein de ces parcelles.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1

0 100 m

LES OAP DE LAMILLARIE

Les OAP sur la commune de Lamillarié concernent essentiellement des cultures intensives qui ne présentent aucun enjeu.
Seuls les secteurs de prairies pourraient présenter des enjeux, tout au plus faibles.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Prairies permanentes mésophiles abandonnées - E2.1

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1

0 100 m

L’OAP DU TRAVET – TERRE DE BANCALIE

L’OAP du Travet concerne des parcelles de jachères qui ne présentent aucun enjeu.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Jachères - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP DE LOMBERS

Les OAP définies sur la commune sont :

- A vocation agricole de loisirs,
- A vocation naturelle de loisirs,
- A vocation d'habitat,
- A vocation d'activités.

L'essentiel des habitats concerné sont des cultures, jachères ou des zones artificialisées. Seuls les quelques secteurs de prairies ou de boisement peuvent présenter des enjeux faibles. Aucun enjeu notable n'a été relevé. L'application de mesures de réduction permettra de réduire le niveau d'impact afin que l'état de conservation des espèces communes ou à enjeu faible ne soit pas altéré.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1
Prairies permanentes mésoxérophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

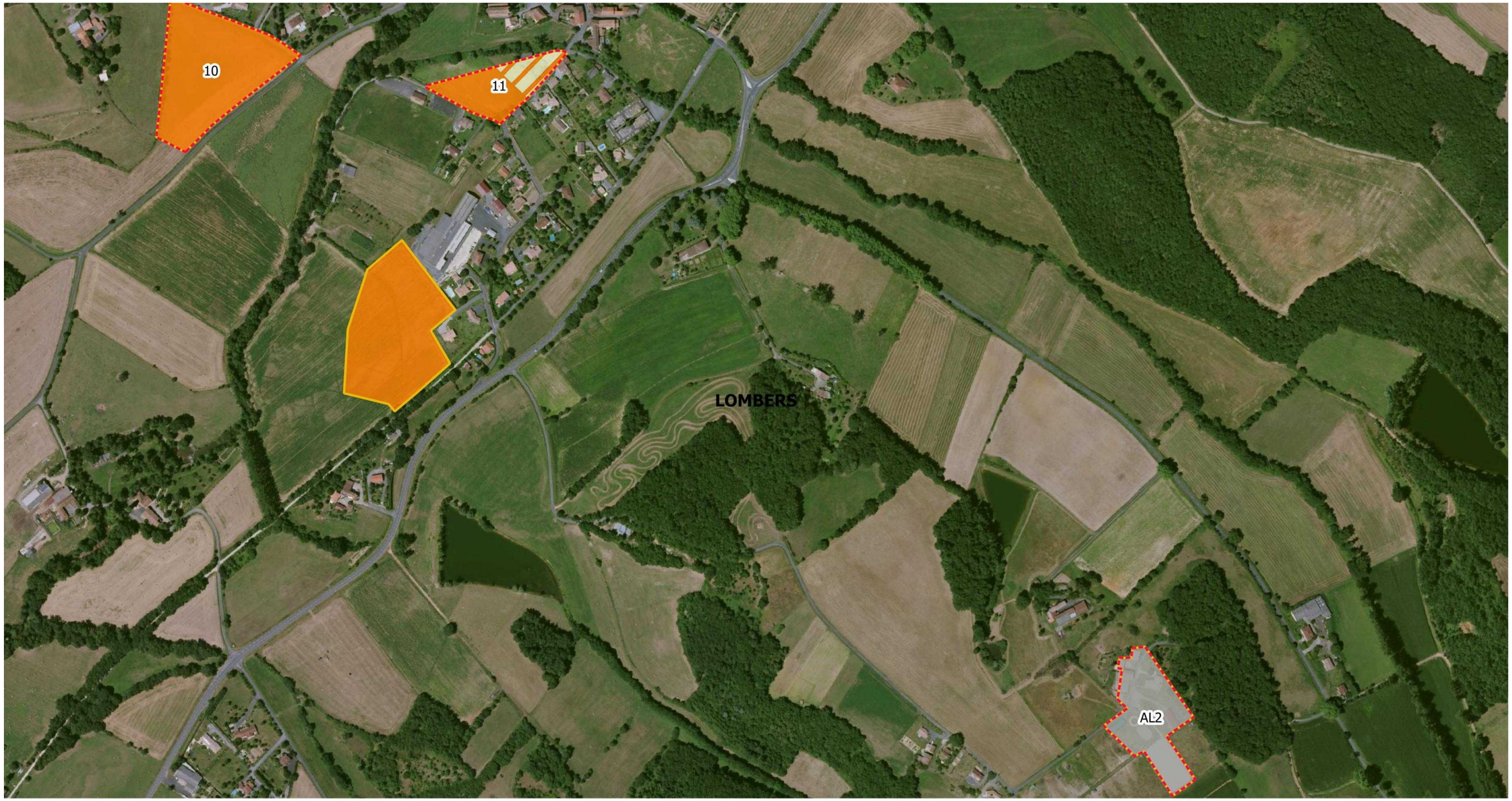


Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

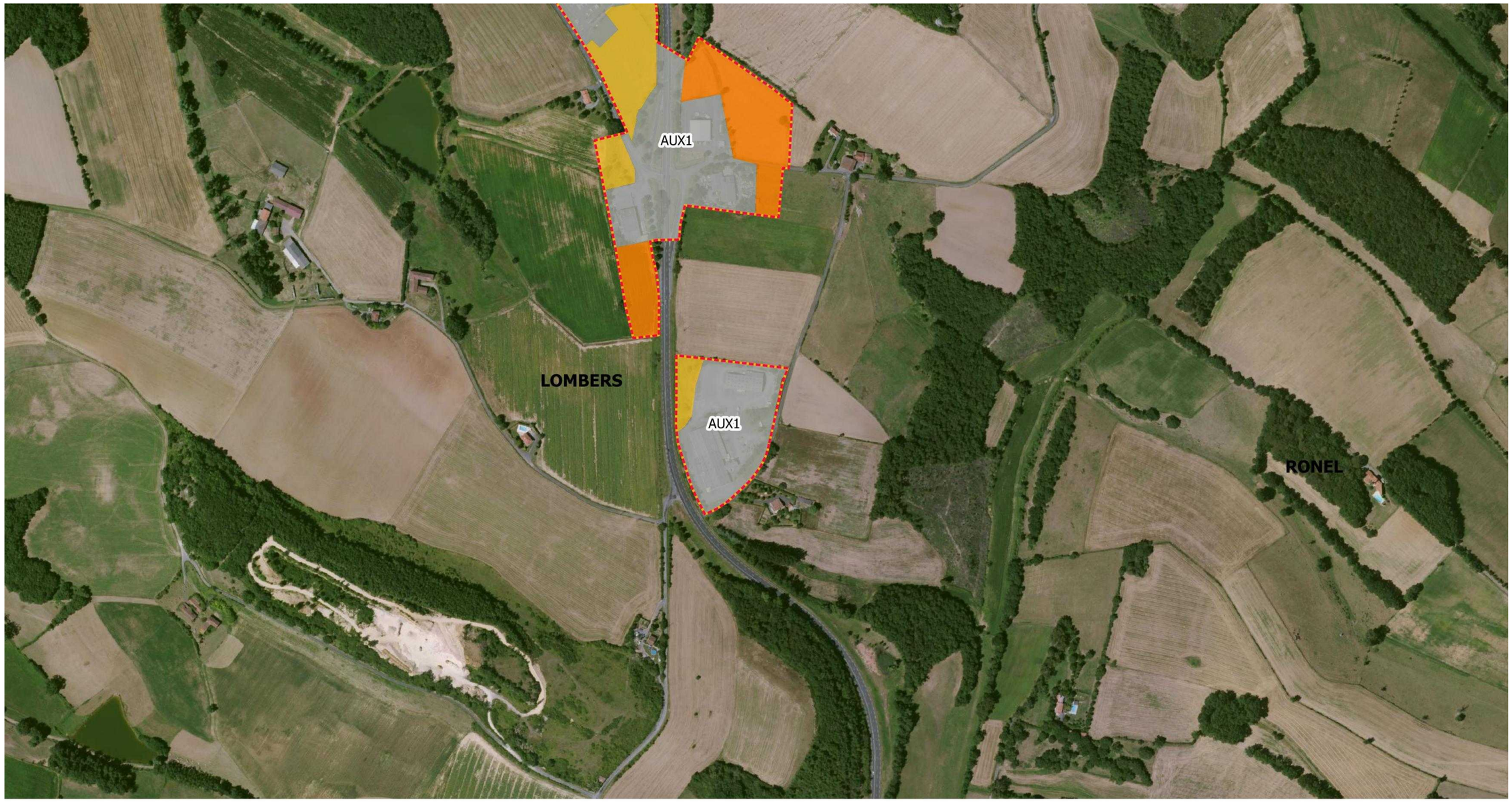

10
11
LOMBERS
AL2
Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Prairies permanentes mésoxérophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2
0
100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP DE MONTREDON LABESSONNIE

Les OAP définies sur la commune sont :

- A vocation agricole de loisirs,
- A vocation naturelle de loisirs,
- A vocation d'habitat,
- A vocation d'activités.

Les habitats concernés sont très diversifiés. L'essentiel des enjeux concernent des habitats de prairies humides et mésohygrophiles anciennes. Les OAP finales ont été revues pour intégrer les enjeux les plus importants, ainsi la prairie humide de l'OAP 14 sera totalement évitée et l'OAP NL3 a grandement été revue à la baisse afin d'éviter tous les enjeux potentiellement notables et notamment le Damier de la succise pouvant fréquenter la prairie mésohygrophile.


MONTREDON-LABESSONNIE
Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles - E2.1
0
100 m



Contour CCCT

Contour des zones ou OAP finales

Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1

0 100 m



Contour CCCT

Contour des zones ou OAP finales

Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m


14
15
16
17
MONTREDON-LABESSONNIE
Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Prairies humides eutrophiles - E2.2
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles - E2.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
0
100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

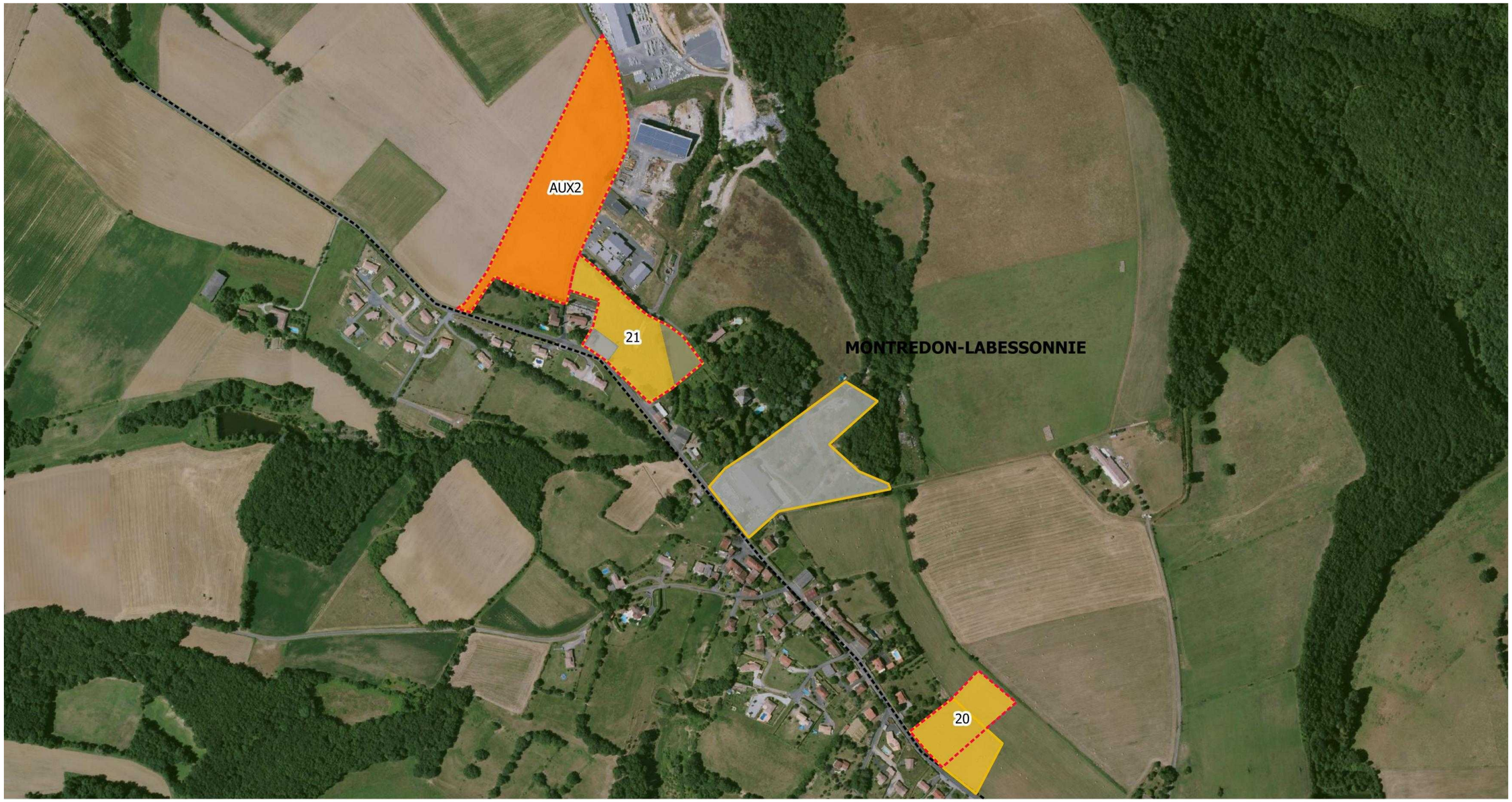
Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8

Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Lacs de barrage - C1.3
Plantations d'essences exotiques - G1.C
Prairies permanentes mésophiles à mésohygrophiles eutrophiles (pâtures anciennes) - E2.1

Prairies permanentes mésoxérophiles eutrophiles - E2.1
Prairies permanentes mésoxérophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

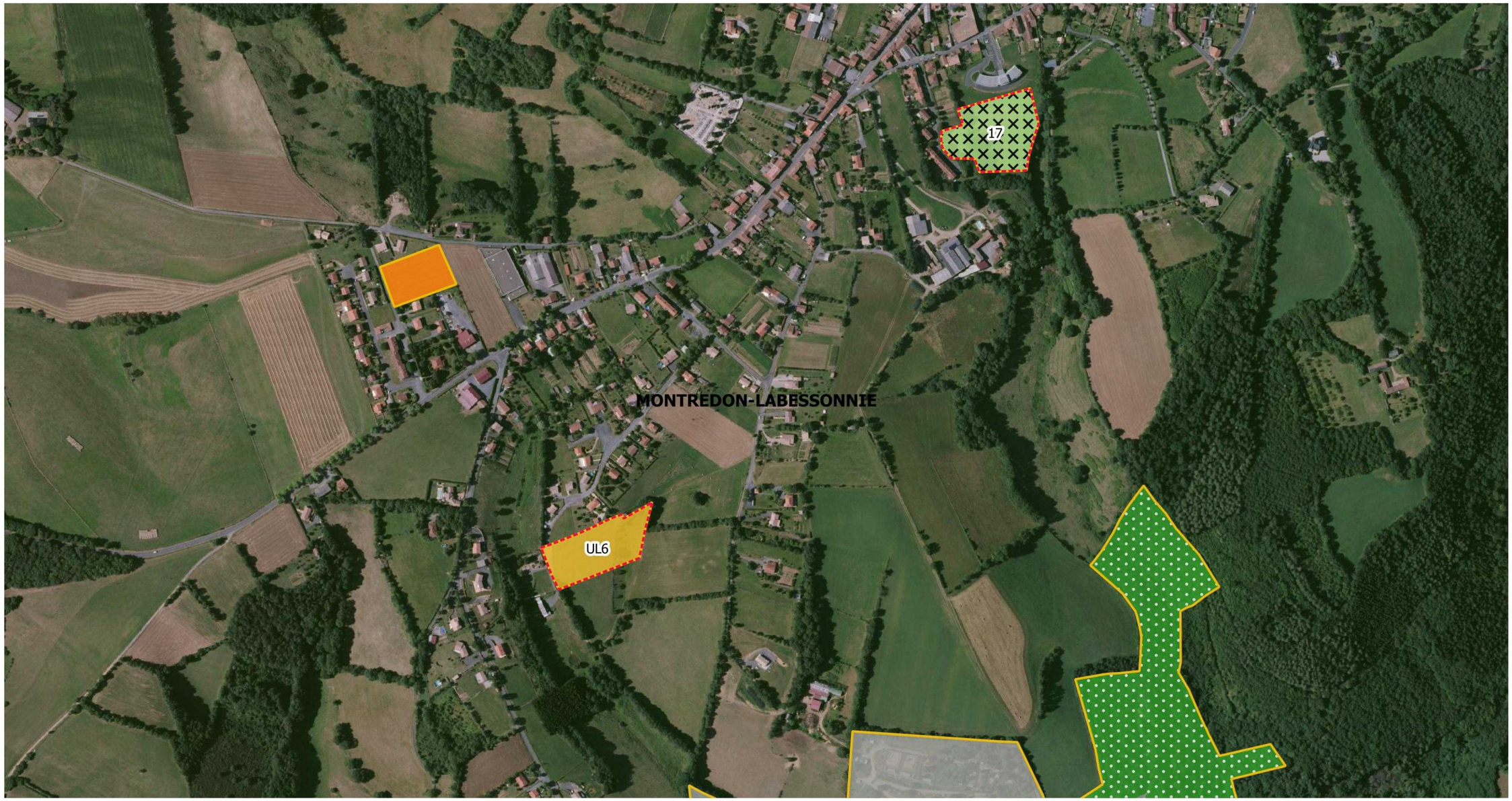
0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

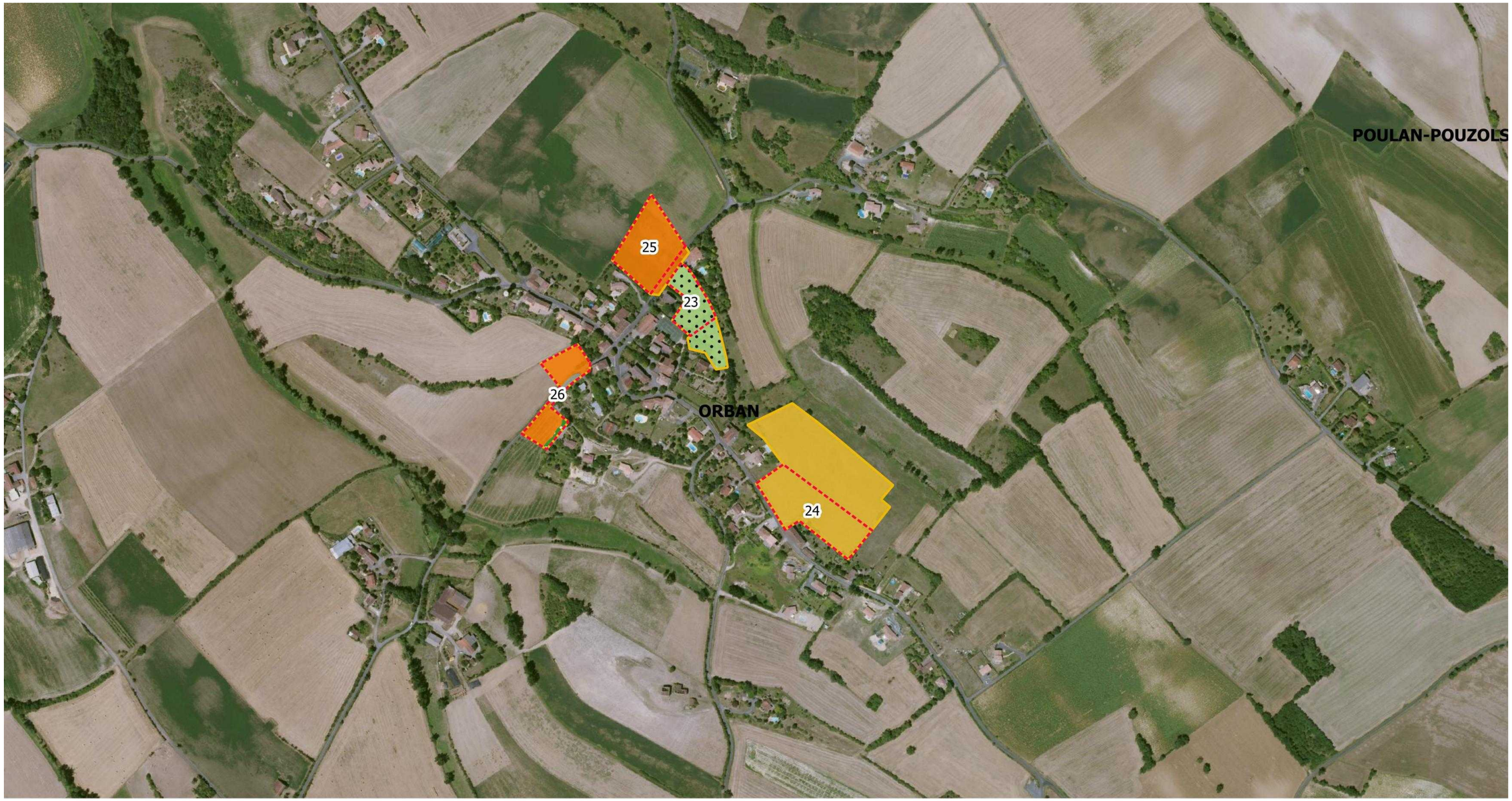
Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP D'ORBAN

Les OAP d'Orban concernent essentiellement des habitats de cultures et de jachères ne présentant aucun enjeu notable.
Seule la parcelle de prairie peut présenter des enjeux, tout au plus faible, et s'étend sur une superficie réduite.


POULAN-POUZOLS
25
23
26
ORBAN
24
Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Prairies permanentes mésophiles abandonnées - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2
0
100 m

LES OAP DE POULAN POUZOLS

Les OAP de Poulan Pouzols concernent essentiellement des habitats de cultures et de jachères ne présentant aucun enjeu notable. Seule la parcelle de prairie peut présenter des enjeux, tout au plus faible, et s'étend sur une superficie réduite. De plus, celle-ci est pâturée de manière intensive, limitant le développement d'espèce à enjeu notable.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Cultures ou prairies temporaires - I1.1

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP DE REALMONT

Les OAP définies sur la commune sont :

- A vocation agricole de loisirs,
- A vocation naturelle de loisirs,
- A vocation d'habitat,
- A vocation d'activités.

Les habitats concernés par les OAP sont très diversifiés, la majorité étant issus d'un passé cultural plus ou moins ancien : cultures intensives, jachères, prairies mésophiles fauchées ou pâturées, etc.

Les habitats semblant les plus naturels sont néanmoins anthropisés : pâture intensive, amélioration des prairies, etc. conférant à ses habitats un état de conservation au mieux altéré mais souvent défavorable.

Ainsi, peu d'enjeux notables sont attendus sur ces secteurs.

Seuls les boisements peuvent présenter des enjeux faibles à modérés, La plupart d'entre eux sont notés comme à conserver au sein des OAP. L'application des mesures de réduction proposées permet de diminuer les impacts à un niveau faible.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

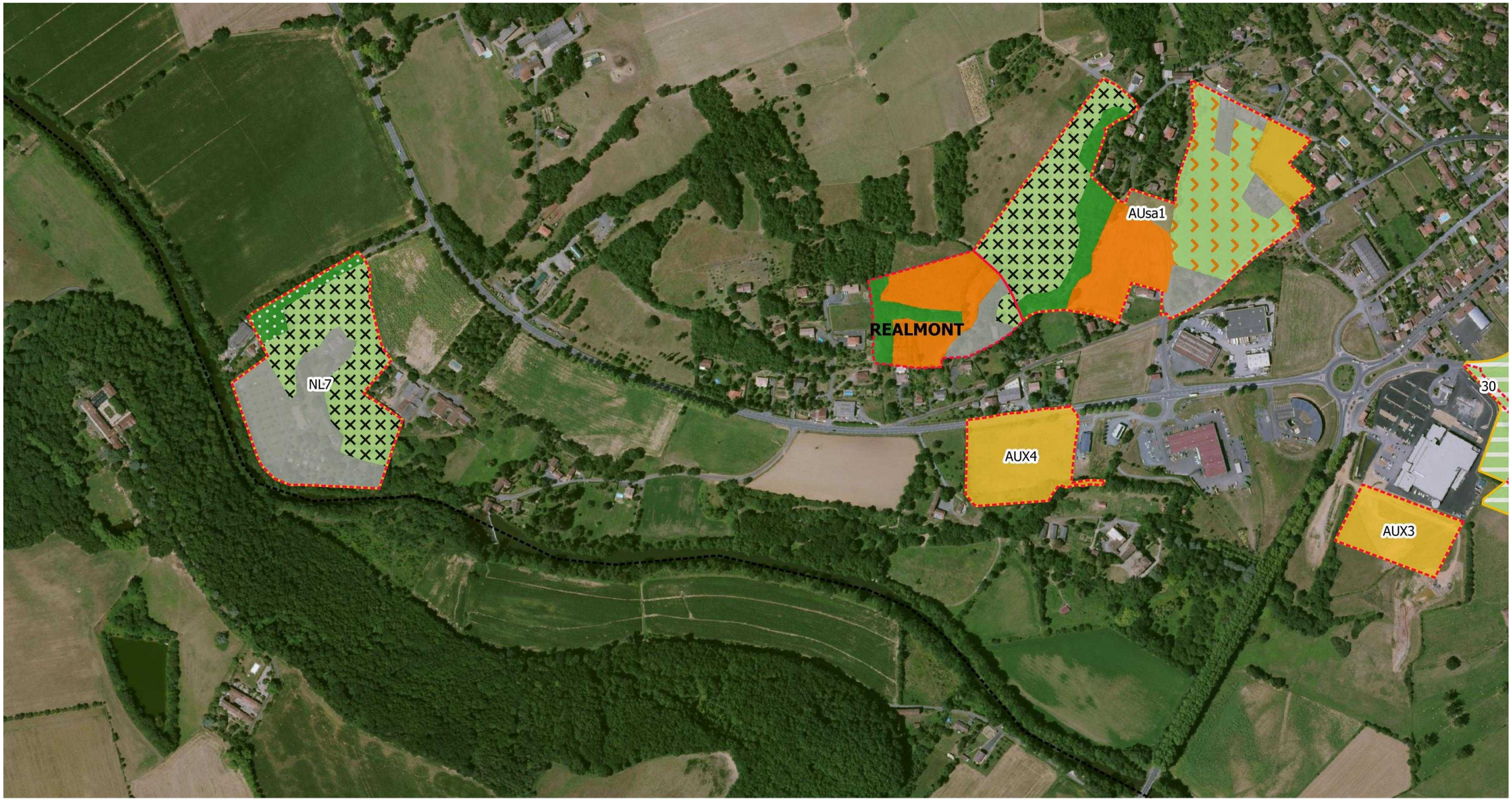
Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8

Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Prairies humides eutrophiles - E2.2
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
Prairies permanentes mésoxérophiles mésotrophiles (pâtures) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8

Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7

Cultures ou prairies temporaires - I1.1

Jachères - I1.1

Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures anciennes) - E2.1

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures anciennes) - E2.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

L’OAP DE RONEL – TERRE DE BANCALIE

L’OAP de la commune de Ronel était celle qui présentait initialement le plus d’enjeux : présence de pelouses sèches avec présence potentielle du papillon protégé Azuré du Serpolet et de boisements secs.

L’OAP a été intégralement revue pour exclure tous les habitats pouvant présenter un enjeu. Elle se concentre maintenant sur une culture intensive ou aucun enjeu notable n’est attendu.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

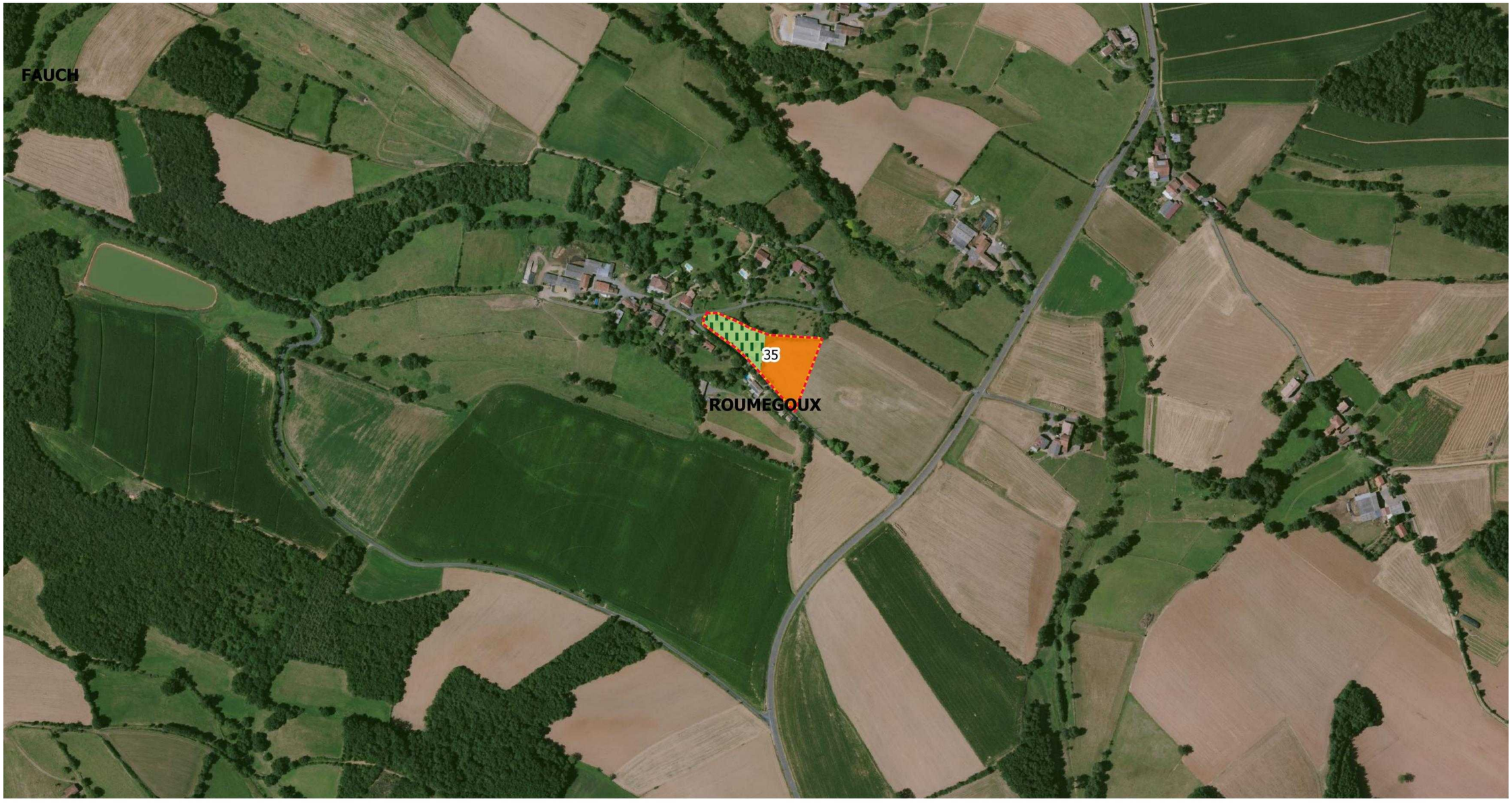
Typologie des habitats - Code EUNIS

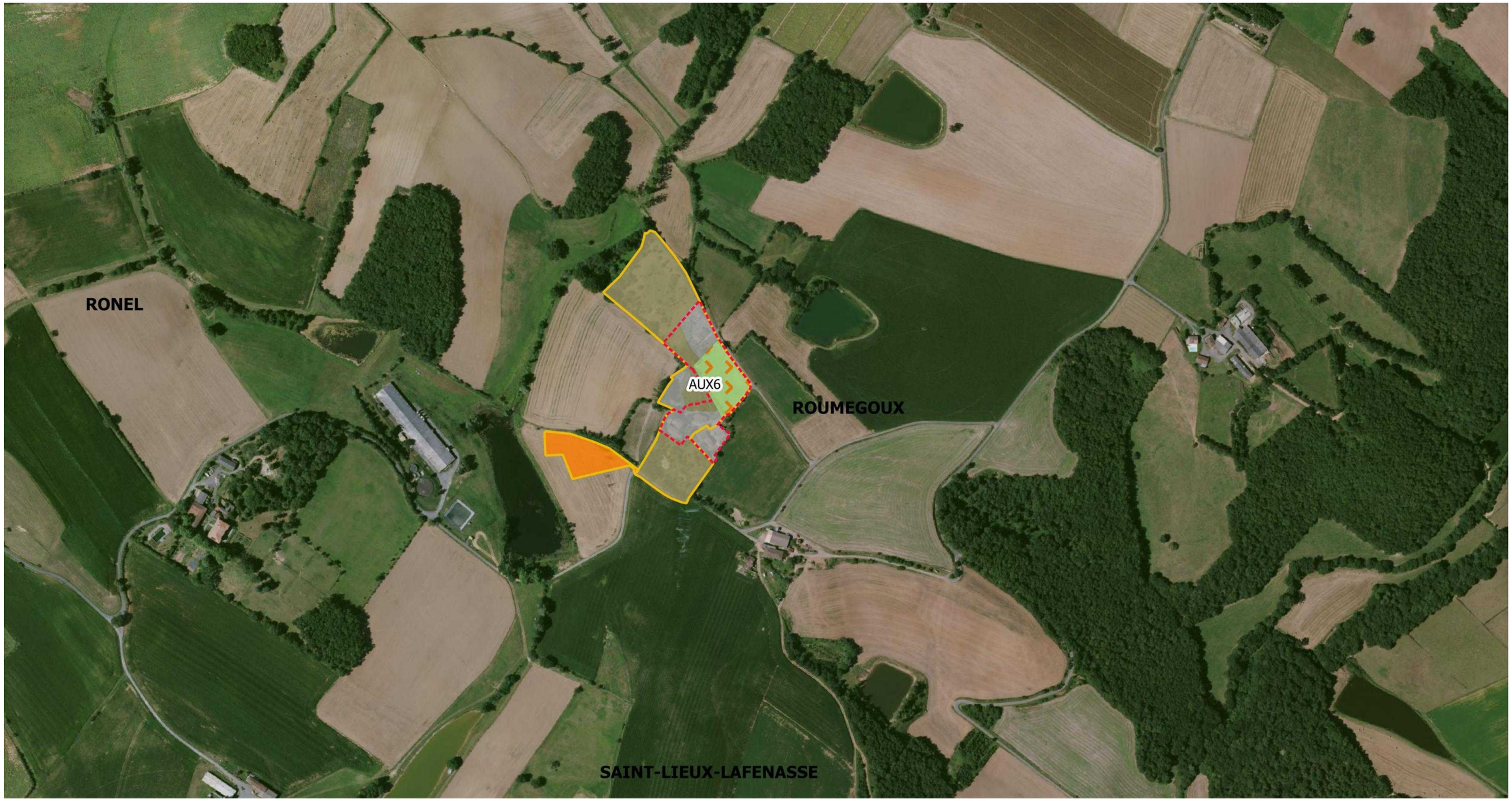
Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Mare - C1.3
Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens - E1.5
Prairies permanentes mésoxérophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP DE ROUMEGOUX

Les habitats présents sont des cultures intensives ou des prairies améliorées ou post-culturales. Ainsi aucun enjeu notable n’est attendu au sein des secteurs des OAP de Roumegoux.


FAUCH
35
ROUMEGOUX
Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles - E2.1
0
100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP DE SIEURAC

Les deux OAP de Sieurac recouvrent des habitats de vignobles, vergers ou jardins domestiques, soit des habitats anthropisés où aucun enjeu notable n'est attendu.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Vergers - FB.3
Vignobles - FB.4

0 100 m

LES OAP DE SAINT ANTONIN DE LACALM

Les seuls habitats pouvant présenter un enjeu faible à modéré sur les OAP de la commune sont les boisements des OAP N8 et NL9. Ils seront néanmoins intégralement conservés. Seuls des parkings seront aménagés au sein d'une prairie gérée comme un par cet régulièrement tondue, ne présentant aucun enjeu notable sur l'OAP N8. En ce qui concerne l'OAP NL9, l'impact du projet sera limité puisqu'il concerne essentiellement l'aménagement des accès et des abords du château.


SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées
Typologie des habitats - Code EUNIS
Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (post-culturales) - E2.1
0
100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

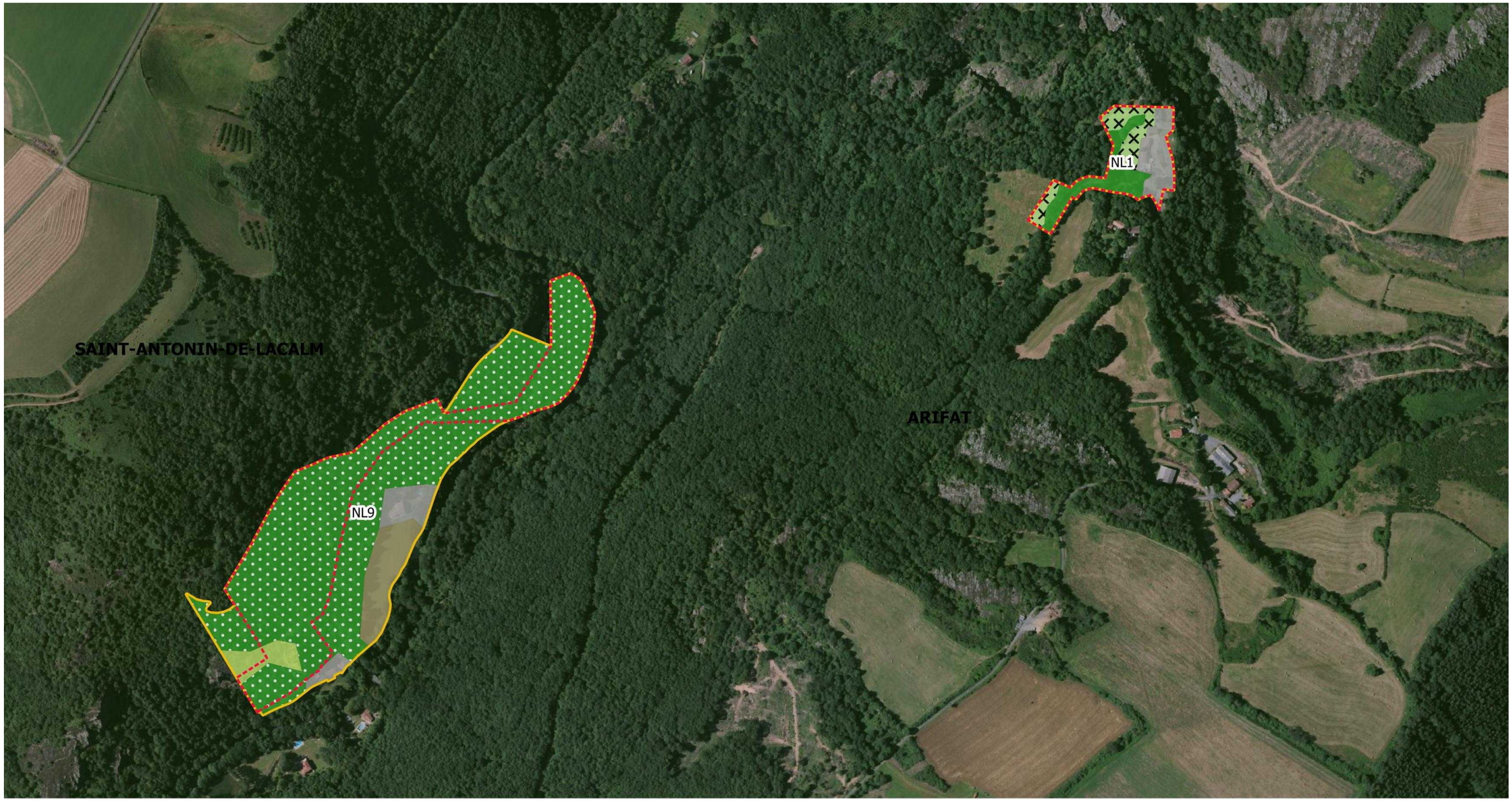
Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8

Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (gestion de parc) - E2.1

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8

Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7

Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2

Landes atlantiques sèches à ericacées, pinèdes de pins maritimes & habitats rupestres - F4.2

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (pâtures) - E2.1

Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

L’OAP DE SAINT LIEUX LAFENASSE – TERRE DE BANCALIE

L’OAP de Saint-Lieux Lafenasse concerne uniquement des habitats de cultures, jachères ou jardins domestique où aucun enjeu notable n’est attendu.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

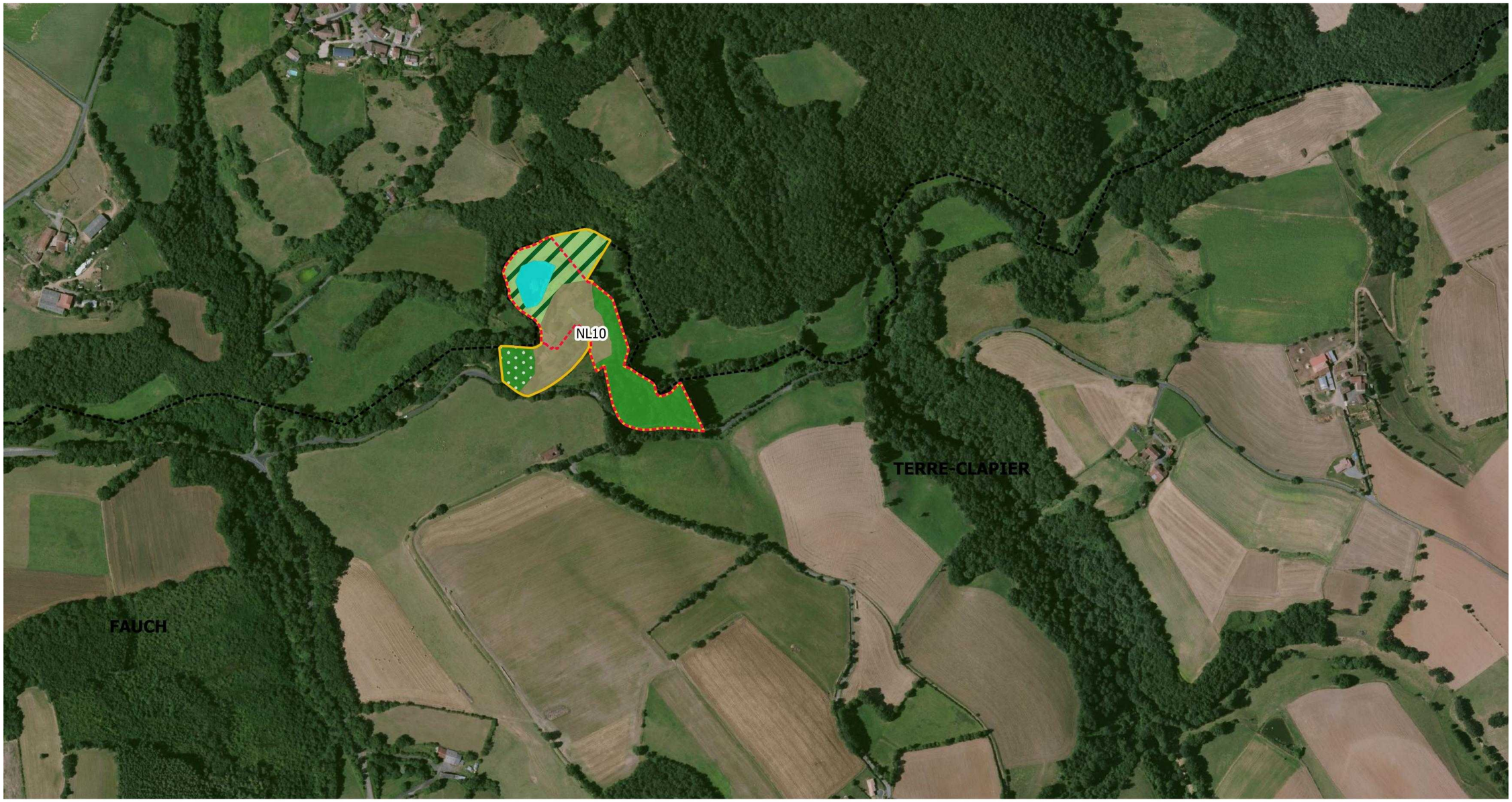
Typologie des habitats - Code EUNIS
Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jachères - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2

0 100 m

LES OAP DE TERRE-CLAPIER

La commune est concernée deux OAP. L'OAP NL10 concerne essentiellement des habitats entretenus par l'Homme avec des jardins domestiques et des prairies subissant une gestion de parc. Les boisements sont intéressants cependant, et pouvant présenter un enjeu notable de faible à modéré. Ils seront néanmoins conservés en grande majorité puisque le projet consiste en l'installation de quelques HLL au milieu des arbres. Le caractère boisé du site sera conservé.

L'OAP 40 a quant à elle était redécoupée afin d'éviter la mare à l'est, pouvant être favorable à des espèces d'amphibien à enjeu. Aussi, la prairie méso-hygrophile, bien que présentant a priori un enjeu faible au vu de son état altéré a été en partie retirée du périmètre de l'OAP, divisant par deux la surface d'habitat impactée.



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques, landes à fougères et ajoncs - G1.8

Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) - G1.7

Etangs aux eaux eutrophes - C1.3

Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2

Prairies permanentes mésophiles eutrophiles (gestion de parc) - E2.1

0 100 m



Contour CCCT
Contour des zones ou OAP finales
Contour des zones prospectées

Typologie des habitats - Code EUNIS

Cultures ou prairies temporaires - I1.1
Jardins (potager, pelouse tondue, verger, parc arboré, etc.) - J2
Mare - C1.3
Prairies permanentes mésophiles à mésohygrophiles eutrophiles (pâtures anciennes) - E2.1
Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2

0 100 m

